

Identification : SECRPFADAM250054

Nom du FDR : Fonds Documentaire de Référence Achats

Diffusion* : Limitée

DOCUMENT TECHNIQUE

Émetteur	Date d'origine	Page
SG/DA/CMHM	07/04/2025	1/19

CENTRE DE MEUSE / HAUTE-MARNE

Sécurisation des aménagements préalables du projet CIGEO

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC) PROCEDURE ADAPTEE

Ind.	Date	Nom/visa du rédacteur	Nom/visa vérificateur	Nom/visa approbateur
A	07/04/2025	S COLLOT	P PRIAUD	L BELVEZE

Identification

SECRPFADAM250054

Page 2/19**Rév.** A**Révisions**

Ind.	Date	Modifications
A	07/04/2025	

Diffusion (en sus. des signataires)

En cas de diffusion **confidentielle**, renseigner **obligatoirement TOUS** les destinataires (internes et externes) en complétant la liste ci-dessous (hors signataires)

Société/ organisme/Unité	Prénom/Nom	Société/ organisme/Unité	Prénom/Nom

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU MARCHE	7
1.1 Objet du marché	7
1.2 Type de procédure	7
1.3 Allotissement du marché	7
1.4 Visites de site	7
2. GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES	7
3. CANDIDATURES	7
3.1 Présentation des candidatures	7
3.2 Vérification des conditions de participation	9
3.3 Analyse et sélection des candidatures	10
3.4 Langue autorisée	11
4. OFFRES	11
4.1 Invitation à soumissionner	11
4.2 Analyse des offres (initiales, intermédiaires et finales)	11
4.3 Soutenance	11
4.4 Négociation	11
4.5 Questionnaire conformité	11
5. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	12
6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	12
7. MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES	15
8. CONDITIONS DE DEPOT DES OFFRES PAR VOIE DEMATERIALISEE	15
9. Signature électronique	16
10. AIDE A LA DEMATERIALISATION	16

ANNEXES

ANNEXE 1. RECOMMANDATIONS POUR LE DEPOT DES OFFRES SOUS FORME DEMATERIALISEE

ANNEXE 2. DISPOSITIF DUME

ANNEXE 3. MOYENS DE PREUVE A TRANSMETTRE PAR LES CANDIDATS

ANNEXE 4. FICHE D'IDENTITE FOURNISSEUR (Andra 147) / CARTOGRAPHIE ANDRA

ANNEXE 5. DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)

POUVOIR ADJUDICATEUR :

AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS

"Andra"

Parc de la Croix Blanche

1/7, rue Jean-Monnet

92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX

PREAMBULE

Les offres que les opérateurs économiques déposeront dans le cadre de la consultation objet du présent document le seront entièrement sous format électronique.

En optant pour la dématérialisation, l'Andra utilise une signature électronique avec certificat pour ses marchés.

Il vous sera demandé par conséquent de signer ses marchés par signature électronique certifiée.

Aussi, le présent document a deux objets :

- 1) Présenter les conditions de la consultation (Partie I)
- 2) Présenter les modalités pratiques de dépôt des offres sous format électronique (Partie II)

De même, l'accord-cadre à conclure au terme de la procédure objet du présent document est désigné dans la suite de ce dernier par le terme « marché ».

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

Le dépôt de leur offre par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée sur la plate-forme PLACE accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Au plus tard le
16/05/2025

Avant 17 heures 30
(heure de Paris)

TOUT RETARD ENTRAINE LE REJET DE L'OFFRE.

PARTIE 1 :

CONDITIONS DE LA CONSULTATION



1. PRESENTATION DU MARCHÉ

1.1 Objet du marché

Le marché à conclure a pour objet la sécurisation des aménagements préalables du projet CIGEO (Référence CPV : 79713000).

1.2 Type de procédure

Conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique, la présente consultation est une procédure adaptée.

1.3 Allotissement du marché

Le marché est non alloti.

1.4 Visites de site

La visite de site est impérative pour prendre connaissance des sites, des procédures et des plans applicables aux prestations à réaliser au titre du marché objet de la présente consultation.

Les visites de site auront lieu lors de la phase offres et les modalités seront détaillées dans l'invitation à soumissionner.

2. GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à R.2142-20 du code de la commande publique, les opérateurs économiques ont la possibilité de faire des propositions en groupement avec un ou plusieurs autres opérateurs. La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire.

En cas de groupement, l'offre devra faire apparaître la répartition des montants financiers par co-traitant en distinguant la tranche ferme des tranches optionnelles le cas échéant.

Il est interdit à un même opérateur économique de présenter pour le marché attribué à l'issue de la procédure objet du présent document plusieurs offres en agissant à la fois :

1. En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
2. En qualité de membres de plusieurs groupements.

3. CANDIDATURES

3.1 Présentation des candidatures

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature soit en utilisant le DUME (cf. art.3.1.1), soit en utilisant le dispositif standard (cf. art. 3.1.2). Dans la mesure où le DUME est réutilisable pour une autre candidature, l'Andra recommande son utilisation.

3.1.1 Utilisation du DUME « Document Unique de Marché Européen » acheteur (recommandé)

Conformément aux articles R.2143-4 et suivants du code de la commande publique, les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un DUME, en utilisant le formulaire en ligne mis à disposition par l'Andra sur la plate-forme PLACE, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2.

Les opérateurs économiques devront alors compléter le formulaire DUME avec les renseignements demandés en suivant le processus détaillé en annexe 1 du présent document (point I. Répondre avec le dispositif DUME dans PLACE).

Dans l'hypothèse d'une candidature incluant des sous-traitants ou sous forme de groupement d'entreprises, chaque sous-traitant et/ou membre doit remplir et fournir un formulaire DUME selon le dispositif décrit en annexe 1 du présent document (point I. Répondre avec le dispositif DUME dans PLACE - Candidature avec des sous-traitants / en groupement).

3.1.2 Dispositif « standard »

Si les opérateurs économiques souhaitent utiliser le dispositif standard, ils doivent produire à l'appui de leur candidature :

- (1) le formulaire DC1 valant lettre de candidature ;
- (2) le formulaire DC2 aux fins de vérification des conditions de participation comprenant leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leur capacité économique et financière et de leurs capacités techniques et professionnelles décrites aux points a), b) et c) ci-dessous.

Dans l'hypothèse d'un groupement d'entreprises, ses membres doivent remplir un exemplaire chacun du DC2, étant entendu que conformément à l'article R.2142-25 du code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale.

Ces formulaires peuvent être obtenus sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

➤ a. Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Ces informations doivent être renseignées dans le formulaire DC2, à la rubrique E1 « renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel » et E2 « indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné » :

- Autorisation d'exercer des activités privées de sécurité dans le domaine de la surveillance humaine ou de la surveillance par des systèmes électroniques. (Agrément CNAPS),
- Agrément du dirigeant de la société de sécurité privée « Surveillance humaine ou de la surveillance par des systèmes électroniques » (Agrément CNAPS).

➤ b. Capacité économique et financière :

- Présentation du chiffre d'affaires des 3 dernières années de l'entreprise (en cas de groupement d'entreprises : présentation du chiffre d'affaires des 3 dernières années de toutes les entreprises membres du groupement),
- Informations sur le niveau d'assurance des risques professionnels.

➤ La stabilité financière ainsi que la part du chiffre d'affaires réalisé avec l'Andra seront examinées.

➤ Etant donné la durée de l'engagement, l'Andra se réserve le droit d'exclure des candidats dont la pérennité n'est pas assurée.

➤ c. Capacités techniques et professionnelles :

- **Références :**

5 références datant au minimum de 2020, dans le domaine du gardiennage de chantier et/ou de site industriel avec travaux et profils (Superviseur, Agent cynophile de sécurité et de prévention, agent de prévention et de protection incendie industriel, agent de prévention et de sécurité) sur des prestations avec le même niveau d'exigence qualitatif et normatif.

Les références feront apparaître les clients, niveau de responsabilité dans l'affaire, montants et durées des marchés, nom et coordonnées du contact client (*l'Andra est susceptible d'appeler les clients référencés*). Ces références doivent être classées par ordre de pertinence de 1 à 5 (1 étant la référence la plus pertinente par rapport au marché et 5 étant la moins pertinente).

- **Description des moyens humains du candidat :**

Le candidat décrira l'ensemble des moyens humains dont il dispose et peut envisager de dédier aux prestations.

Les opérateurs économiques peuvent avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants, fournisseurs, etc).

3.2 Vérification des conditions de participation

3.2.1 Documents justificatifs et autres moyens de preuve

Les opérateurs économiques peuvent fournir les pièces justificatives de leurs conditions de participation listées ci-après à l'article 3.2.2, dans leur dossier de candidature.

Si ces pièces n'ont pas été remises lors du dépôt de leur candidature, les opérateurs économiques sollicités par l'Andra devront produire, dans le délai fixé par l'Andra, les documents justificatifs aux fins de contrôle de la véracité des informations transmises.

S'agissant des exclusions de plein droit mentionnées aux articles L.2141-1 et suivants du code de la commande publique, les opérateurs économiques sollicités par l'Andra devront fournir les moyens de preuve listés en annexe 2 du présent document.

Si l'opérateur économique se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les pièces justificatives requises par l'Andra, sa candidature sera déclarée irrecevable et l'opérateur économique concerné sera éliminé conformément à l'article R. 2144-7 du code de la commande publique. Dans ce cas, l'opérateur économique dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire les documents nécessaires si ces documents n'ont pas été préalablement fournies par l'opérateur concerné.

- Si un opérateur économique sollicité est concerné par l'une des hypothèses évoquées aux articles L.2141-7 et suivants du code de la commande publique (exclusions à l'appréciation de l'acheteur) et en a informé l'Andra lors du dépôt de sa candidature, il devra alors établir par tout moyen que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure objet du présent document n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats.

3.2.2 Liste des documents justificatifs à fournir permettant de justifier de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles

S'agissant de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles, les opérateurs sollicités devront fournir les justificatifs suivants :

Pièces à fournir	
Présentation candidature	✓ Formulaires DC1 + DC2 complétés ou DUME acheteur complété
En cas de groupement	✓ Habilitation signée justifiant la capacité du mandataire à représenter les autres membres du groupement
Aptitude à exercer l'activité professionnelle	✓ Justificatif d'inscription sur un registre professionnel (RCS, RM...) ✓ Autorisation d'exercer des activités privées de sécurité dans le domaine de la surveillance humaine ou de la surveillance par des systèmes électroniques. (Agrément CNAPS), ✓ Agrément du dirigeant de la société de sécurité privée « Surveillance humaine ou de la surveillance par des systèmes électroniques » (Agrément CNAPS).

Capacité économique et financière	✓ Bilans ou extraits de bilan des 3 derniers exercices de l'entreprise (<i>en cas de groupement d'entreprises : bilans ou extraits de bilan des 3 derniers exercices de toutes les entreprises membres du groupement</i>) ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile et responsabilité civile professionnelle (<i>pour chacune des entreprises si candidature en groupement d'entreprises</i>) ou autres moyens de preuve d'assurance
Capacités techniques et professionnelles	✓ Références ✓ Description des moyens humains du candidat ✓ Certification qualité
Fiche d'identité fournisseur	✓ Fiche d'identité fournisseur (cf annexe 3) complétée (<i>pour chacune des entreprises si candidature en groupement</i>)

3.3 Analyse et sélection des candidatures

L'analyse des candidatures sera effectuée sur la base de :

- La capacité économique et financière. La stabilité financière du candidat ainsi que la part du chiffre d'affaires réalisée avec l'Andra seront examinées,
- La capacité technique et professionnelle, sur la base des éléments précisés au §3.1.2 c ci-avant.

Limites concernant le nombre de candidats retenus :

- Nombre minimal envisagé : 3
- Nombre maximal : 6

Si le nombre de candidatures recevables est supérieur au nombre maximal de candidats pouvant être retenus, les candidatures seront sélectionnées à l'issue d'un classement basé sur la notation donnée ci-après :

Notation du critère des capacités techniques et professionnelles

5	Excellent niveau de satisfaction des capacités techniques et professionnelles L'information fournie répond parfaitement à la demande. Elle est personnalisée et offre toutes les garanties concernant le respect des engagements indiqués. Elle est présentée de manière claire, précise et détaillée.
4	Très bon niveau de satisfaction des capacités techniques et professionnelles L'information fournie répond précisément et correctement à la demande, offre de nombreuses garanties quant à la bonne exécution des prestations mais n'apporte pas toutes les précisions demandées.
3	Bon niveau de satisfaction des capacités techniques et professionnelles L'information fournie répond correctement à la demande en présentant au moins un avantage particulier mais ne permet pas de s'assurer que tous les engagements seront assurés.
2	Niveau de satisfaction des capacités techniques et professionnelles L'information fournie semble répondre a minima à la demande mais ne présente aucun avantage particulier.
1	Niveau de satisfaction des capacités techniques et professionnelles L'information fournie est insuffisante, trop lacunaire et/ou se limite à la fourniture de brochures commerciales sans apporter une réponse claire et suffisamment précise à la demande.

3.4 Langue autorisée

L'ensemble des documents remis à l'appui de la candidature ou de l'offre des opérateurs économiques devra être rédigé en langue française. Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques produisent un document en langue étrangère, ce document doit être accompagné d'une traduction en langue française.

Pour les documents remis à l'appui de l'offre, l'Andra se réserve la possibilité de demander une traduction certifiée dans le cas évoqué à l'article R.2151-12 du code de la commande publique.

4. OFFRES

4.1 Invitation à soumissionner

A l'issue de l'étape de sélection des candidatures, l'Andra transmet, conformément aux articles R.2144-8 et R.2144-9 du code de la commande publique, une lettre d'invitation à soumissionner aux opérateurs économiques dont la candidature a été retenue.

4.2 Analyse des offres (initiales, intermédiaires et finales)

Les offres (quelle que soit l'étape à laquelle elles seront analysées) sont analysées et comparées au regard des critères d'appréciation ci-après :

- ✓ Prix **(50 %)**,
- ✓ Valeur technique **(50 %)** décomposée comme suit :
 - Gestion et Organisation des ressources humaines et encadrement de la prestation **(25 %)**
 - Moyens matériels **(5 %)**
 - Qualité, environnement, RSE et FOH **(5 %)**
 - Formation et management de la formation (choix formateurs) **(5 %)**
 - Exercices sécurité (10%)

4.3 Soutenance

L'intérêt d'une soutenance avec les différents opérateurs économiques sera évalué par l'Andra suite à l'examen des offres. Dans une telle hypothèse, l'Andra informera les opérateurs économiques des modalités d'organisation de ces soutenances.

4.4 Négociation

L'invitation à négocier fixera les modalités de cette phase. Néanmoins, cette négociation ne pourra en aucun cas avoir pour effet de remettre en cause :

- La convention collective de prévention et de sécurité,
- Les normes et exigences applicables dans le secteur du gardiennage.

4.5 Questionnaire conformité

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin II », un questionnaire de « Due Diligence » sera transmis aux soumissionnaires en phase « offres ».

Seul l'attributaire pressenti du marché devra compléter ce questionnaire via la plateforme E-attestations, préalablement à la signature du marché.

5. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Lors de la procédure de consultation objet du présent document, les données à caractère personnel suivantes sont susceptibles d'être traitées : nom, prénom, qualité ou fonction et coordonnées professionnelles des représentants des opérateurs économiques (adresse, numéro de téléphone, adresse électronique). Il est précisé que l'Andra utilisera ces données uniquement pour les besoins de la présente procédure de consultation.

Ces données ne seront accessibles qu'aux personnes qui ont strictement besoin d'en connaître, à savoir les personnes chargées de suivre la procédure Achats de l'Andra.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les personnes physiques concernées par le traitement de leurs données personnelles dans le cadre de la procédure de consultation objet du présent document peuvent à tout moment via la procédure prévue ci-après :

- (1) exercer leur droit d'accès, de rectification des données les concernant, ainsi que leur droit à l'effacement des données (droit à l'oubli), à la limitation du traitement, leur droit d'opposition au traitement et leur droit à la portabilité des données, tels que définis dans le RGPD.
- (2) le cas échéant, retirer leur consentement. Dans ce cadre, les personnes concernées reconnaissent que l'exercice de ce droit ne portera pas atteinte à la licéité du traitement effectué avant la date effective du retrait.
- (3) introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si elles considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant constitue une violation aux dispositions du RGPD.

Les droits susvisés pourront être mis en œuvre via la procédure suivante :

- Envoi d'un mail à l'adresse dpd@andra.fr en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur ; ou
- Envoi d'un courrier à l'adresse suivante, en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur :

Délégué à la protection des données

Andra

1-7 rue Jean Monnet

92290 Châtenay-Malabry

Les données à caractère personnel étant collectées directement auprès de chaque opérateur économique concerné, ces derniers seront tenus, notamment lorsqu'ils transmettent des données à caractère personnel concernant des personnes qui n'ont pas accès au présent document, d'informer les personnes concernées des présentes conditions et d'obtenir les autorisations nécessaires permettant le respect des obligations applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour la constitution de leur offre, les opérateurs économiques ont la possibilité de poser des questions écrites tout au long de la procédure via le profil acheteur de l'Andra (www.marches-publics.gouv.fr en cliquant sur le bouton « poser une question »).

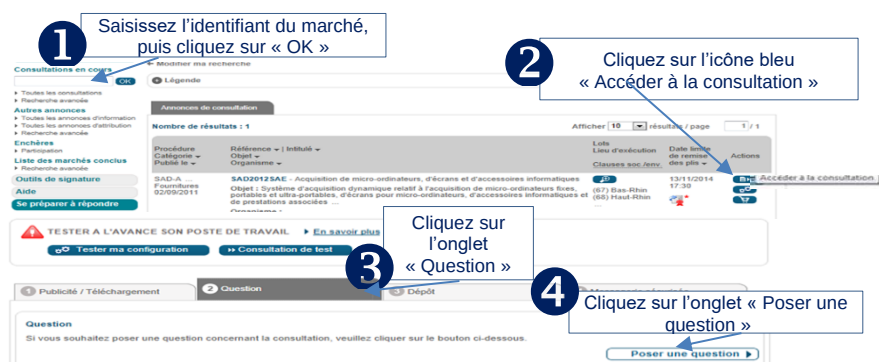
Les questions devront être posées au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Seules les demandes formulées via la plateforme seront traitées.

L'Andra apportera une réponse, via son profil acheteur, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

A des fins d'égalité de traitement, l'Andra communiquera les réponses à l'ensemble des soumissionnaires sauf s'il convient de préserver le secret des affaires du soumissionnaire. Dans ce cas, le soumissionnaire concerné devra explicitement informer l'Andra du caractère confidentiel de sa demande et le motiver.

- Si le caractère confidentiel est avéré, ces questions/réponses ne seront envoyées qu'au soumissionnaire concerné.
- Si le caractère confidentiel n'est pas avéré, l'Andra en informera le soumissionnaire qui pourra choisir de retirer sa question ou d'accepter que ces questions/réponses soient diffusées à l'ensemble des soumissionnaires.



PARTIE 2 :

MODALITES PRATIQUES DE DEPOT DES OFFRES SOUS FORMAT ELECTRONIQUE



7. MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

7.1 Forme du dépôt

Le dépôt de leur offre par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée. Ce dépôt est réalisé suivant les modalités figurant à l'article 9 du présent règlement.

Voir l'annexe 3 « Recommandations pour le dépôt des offres sous forme dématérialisée ».

7.2 Remise d'une copie de sauvegarde :

Pour tout dépôt d'une offre sous forme dématérialisée, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par l'[arrêté du 22 mars 2019](#) fixant les modalités de mise à dispositions des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut être sur support physique électronique (CD-Rom, DVD Rom, clé USB) ou bien sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli fermé à l'adresse figurant à l'article 10 ci-dessous, et comporte les mentions obligatoires suivantes :

- « Copie de sauvegarde »,
- Intitulé de la consultation,
- Nom ou dénomination du soumissionnaire,
- Adresse du soumissionnaire.

Conformément à l'arrêté précité, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans l'offre transmise par voie électronique ;
- ou
- Lorsque les documents relatifs à l'offre électronique ont été transmis incomplets, hors délais pour le dépôt des offres ou n'ont pu être ouverts, sous réserve que la transmission de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

Néanmoins la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des offres.

8. CONDITIONS DE DEPOT DES OFFRES PAR VOIE DEMATERIALISEE

Les plis dématérialisés contenant les offres des opérateurs économiques sont remis par voie électronique dans l'espace dédié à la présente consultation sur la plate-forme de dématérialisation PLACE accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence **SECRPFADAM250054**.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article R.2132-11 du code de la commande publique relatives à la copie de sauvegarde (cf. Article 9.2 ci-dessus, les offres des opérateurs économiques sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'Andra dans le délai fixé pour la remise des offres.

En cas de dépôt d'une copie de sauvegarde (cf. article 9.2), celle-ci doit, avant les date et heure limites indiquées, parvenir, par voie postale en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

- à l'Andra, Centre de Meuse / Haute-Marne, RD 960, 55290 Bure,

A l'attention de Stéphane COLLOT

La copie de sauvegarde qui aurait été déposée à l'adresse indiquée ci-dessus sans que les opérateurs économiques ne puissent fournir l'accusé de réception du pli postal attestant que la copie de sauvegarde est parvenue dans les délais limites indiqués ne pourra pas être prise en compte.

9. Signature électronique

La signature électronique qualifiée à valeur probante du contrat sera **exigée**.

Le soumissionnaire retenu disposera d'un délai de 15 jours à compter de l'information de l'attribution du contrat pour le renvoyer signé électroniquement. Dépassé ce délai, l'Andra se réserve la possibilité d'attribuer le contrat au candidat arrivé en 2ème position.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/22/ECOM1830224A/jo/texte>), la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié ou une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS.

Des renseignements complémentaires au sujet de la signature électronique peuvent être obtenus via :

- Une liste de prestataires disponible sur le site du gouvernement (<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>)
- La plate-forme de dématérialisation PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) (guide d'utilisation-utilisateur entreprise)
- Le guide très pratique sur la dématérialisation des marchés public (version opérateurs économiques) disponible sur le [site internet de la Direction des Affaires juridiques des ministères économiques et financiers](#).

Vous pouvez vérifier gratuitement la validité de votre signature via :

- PLACE, la Plateforme des achats de l'Etat : [Vérifier](#)
- Chorus Pro : [Vérifier](#)

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article R.2142-23 du code de la commande publique, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

10. AIDE A LA DEMATERIALISATION

La plate-forme PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) propose une aide aux opérateurs économiques sous la forme suivante :

Un service d'assistance en ligne est disponible sur la plateforme dans la rubrique « Aide ». Pour toute demande d'assistance, un formulaire est à renseigner en ligne. L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h. Le numéro d'appel est affiché après validation de ce formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande.

Dans la rubrique « Aide » :

- Des guides d'utilisation,

- Une foire aux questions,
- Des guides d'autoformation,
- Des outils informatiques en téléchargement.

Dans la rubrique « Se préparer à répondre » :

- La possibilité pour les opérateurs économiques de tester leurs postes informatiques,
- L'accès à des consultations de test.

Attention aux filtres anti-spam :

Les courriels envoyés par la plate-forme PLACE le sont depuis l'adresse électronique :

« nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ».

Il appartient donc aux opérateurs économiques d'ajouter cette adresse dans la liste blanche de leur serveur/client de messagerie/logiciel tiers anti-spam afin que les courriels envoyés depuis la plate-forme PLACE ne soient pas filtrés.

ANNEXE 1

RECOMMANDATION POUR LE DEPOT DES OFFRES SOUS FORME DEMATERIALISEE

Pour une navigation optimisée, l'Andra vous suggère d'utiliser des navigateurs internet tels que CHROME, FIREFOX, etc.

Test de compatibilité de l'environnement informatique des opérateurs économiques (poste de travail, réseau, firewall, etc.) :

The screenshot shows the Andra website interface. A large blue curved arrow points from the left towards the instructions. The website header includes the URL <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch> and the French Republic logo. A text box with a blue circle '1' contains the instruction: 'Tapez l'adresse suivante (puis « entrée ») : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>'. The right sidebar contains a menu with items: 'S'identifier / S'inscrire', 'Annonces', 'Consultations en cours' (with a search bar and 'OK' button), 'Autres annonces', 'Enchères', 'Liste des marchés conclus', 'Outils de signature', 'Aide', and 'Se préparer à répondre'. Two numbered instructions with arrows point to the 'Se préparer à répondre' menu item: '2 Cliquez sur ce menu' and '3 Cliquez sous ce menu'.

Test de la configuration de votre poste

L'ouverture d'un pli électronique exige l'utilisation d'un programme (Applet) qui assure les opérations de signature et de déchiffrement, le cas échéant. Cet Applet nécessite une configuration spécifique de votre poste de travail (type de navigateur, autorisation cryptographique, etc.). Cette page de diagnostic permet de vérifier simplement les différents pré-requis pour l'ouverture d'un pli électronique..

Système d'exploitation et Navigateur Environnement Java Lancement de l'applet Capacité cryptographique

Résultat du test

Système d'exploitation et Navigateur

- Système d'exploitation : Windows 7 - 6.1 ✓
- Navigateur : IE 9.0 ✓

Environnement Java

- Présence d'un environnement Java ✓
- Version de l'environnement présent : Oracle Corporation - 1.7.0_51 ✓
- Version 32 bits de l'environnement Java 32 ✓

Lancement de l'applet

- Lancement de l'applet de signature ✓

Capacité cryptographique

- Test de chiffrement Valide ✓
- Test d'accès au magasin de certificats Microsoft (Environnement Microsoft uniquement) Valide ✓

[Mentions légales](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Pré-requis techniques](#)

La page suivante apparaît :

4

a) Format des fichiers :

Il est recommandé :

- De ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat »,
- De ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",
- De réduire la taille du fichier pdf (Enregistrer sous un autre / Fichier PDF de taille réduite)
- D'utiliser un format ZIP afin que le pli dématérialisé ne soit pas trop volumineux.

En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un **risque de réception hors délai**.

b) Nom des fichiers :

Il est recommandé :

- De ne pas utiliser les caractères spéciaux ou lettres avec accents tels que (liste non exhaustive) : , / \ @ ! § ° : * ' ? □ % < > & ¤ \$ £ () [] { } = # ç é è ê ë ^ à ù etc.
- De privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore,
- De nommer les fichiers avec des noms courts.

c) Lisibilité :

Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques prévoient d'insérer dans leur pli dématérialisé des documents non fournis par l'Andra, ils doivent les scanner avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité.